

Aspects économiques de la formation professionnelle des adultes au Canada

Pierre Harvey

Volume 44, Number 2, July–September 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002924ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002924ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Harvey, P. (1968). Aspects économiques de la formation professionnelle des adultes au Canada. *L'Actualité économique*, 44(2), 317–328.
<https://doi.org/10.7202/1002924ar>

Commentaires

Aspects économiques
de la formation
professionnelle des adultes
au Canada

Pour être pleinement intelligible, le problème économique de la formation professionnelle des adultes doit être, d'abord, placé dans le contexte plus gé-

néral de la signification économique de l'éducation. La science économique est la science de l'administration des ressources rares. Comme les besoins à satisfaire peuvent, à tout moment, être considérés comme illimités et que le travail constitue l'une des ressources rares à administrer, l'économiste s'intéressera, à court terme, à l'utilisation la plus avantageuse de tout le travail disponible et, à long terme, à rendre ce travail aussi productif que possible. L'éducation intéressera l'économiste dans la mesure où elle permettra d'atteindre ces deux objectifs.

Naturellement l'éducation constitue elle-même un bien de consommation qui a sa valeur comme tel et que l'on peut alors isoler du processus productif. Il s'agit là, cependant, d'un des éléments des choix individuels et collectifs que l'on peut ignorer pour mieux concentrer l'attention sur ce qui constitue la préoccupation majeure de la formation des adultes.

L'importance économique de l'éducation apparaît alors surtout sous trois aspects intimement liés les uns aux autres : sous l'aspect de la croissance économique, sous l'aspect du revenu individuel et sous celui de l'emploi.

Comme le fait remarquer G. W. Bertram, dans une étude préparée pour le Conseil économique du Canada¹, Adam Smith soulignait déjà, dans *La Richesse des Nations*, que les « aptitudes acquises et utiles de tous les membres de la société sont assimilables à un capital productif, au même titre que la machinerie, les immeubles et les améliorations qui peuvent être apportées aux sols ». Cette idée très moderne de l'*investissement humain* devait cependant s'estomper par la suite, sous l'influence de l'éducation de type libéral. En 1961, Théodore Schultz² reprenait cette idée de l'investissement humain, mais se sentait quand même obligé de la justifier !

Ce n'est, en effet, qu'au cours de la dernière décennie que les économistes ont commencé à s'intéresser vraiment à l'éducation comme variable économique positive dans le processus de croissance. Sauf exception, on ne l'avait jusque-là considérée que comme coût, ordinairement au chapitre des finances publiques. La formation professionnelle, directement axée sur le marché du travail, échappait à peine à ce sort. Au cours de la dernière décennie, cependant, il s'est effectué une somme considérable de recherche sur le sujet, au point que le domaine s'est rapidement constitué en spécialité à l'intérieur de la science économique elle-même.

En ce qui concerne le Canada, pour ce qui est de l'incidence de l'éducation sur le rythme de croissance, on doit s'en référer à l'étude de Bertram, mentionnée ci-dessus et qui fait d'ailleurs l'objet de tout un chapitre du *Deuxième exposé annuel* du Conseil économique du Canada. A partir de l'étude de G. W. Bertram, le C. E. C. conclut « qu'environ un quart de l'augmentation du revenu réel par habitant est le fait (au Canada) du relèvement du niveau d'éducation de la main-d'œuvre »³. Et on ajoute : « Il existe manifestement au Canada, semble-t-il, de très grandes possibilités d'accroître le revenu moyen par habitant en augmentant la « somme d'éducation de la main-d'œuvre. »⁴

1. Bertram, G.W., *Apport de l'éducation à la croissance économique*, Étude no 12, 1966.

2. Schultz, Théodore, « Reflexions on Investment in Man », *The Journal of Political Economy*, octobre 1962.

3. C.E.C., *Deuxième exposé annuel*, p. 102.

4. *Op. cit.*, p. 103.

Ces mesures de l'incidence de l'éducation sur la croissance reposent sur des ensembles d'hypothèses qui ont suscité de très larges discussions et qui font que les résultats obtenus ne peuvent être considérés que comme des approximations assez sommaires, malgré le raffinement des méthodes de calcul. On s'accorde cependant pour attribuer à l'éducation un rôle de premier plan dans l'accroissement de la productivité du travail, quoi qu'il en soit des mesures de cette incidence.

Il est plus facile de constater l'effet de l'éducation sur le niveau de revenu des individus, ce qui est une façon indirecte de mesurer l'apport de l'éducation à la productivité. Toujours d'après l'étude de Bertram, et sur la base des renseignements fournis par le Recensement de 1961, il appert que par rapport au revenu moyen de l'individu qui a *huit années de scolarité*, le travailleur n'ayant que quatre ans ou moins d'école élémentaire se situera à l'indice 69, et celui qui a quatre ans d'école secondaire à l'indice 138. Sans doute, une part de ces écarts peut-elle être attribuée à d'autres facteurs relevant, par exemple, des structures locales d'occupation ou même de la culture des groupes. La relation de cause à effet n'est sûrement pas aussi simple que ne l'indiquerait la simple corrélation. Les résultats sont cependant concordants avec ce que l'on trouve ailleurs. Il est permis de supposer que, toutes choses égales par ailleurs, l'accroissement de scolarité se traduit, en termes généraux, par un relèvement du revenu des individus concernés.

On peut établir, *a priori*, plusieurs liaisons entre les problèmes d'emploi et le niveau de formation scolaire dans une économie donnée. Il est d'abord certain que si les modifications de structures économiques exigent le reclassement d'une part de plus en plus considérable de la main-d'oeuvre, l'opération sera rendue plus difficile là où la population n'aura reçu qu'une formation scolaire étroitement limitée : le chômage structurel se transformera en chômage permanent pour une fraction de plus en plus considérable de la main-d'oeuvre. En second lieu, les nouveaux contingents de main-d'oeuvre qui arriveront chaque année sur le marché du travail verront leurs chances d'emploi de plus en plus réduites à mesure que s'ouvrira l'écart entre la formation qu'ils auront reçue et les exigences des nouveaux postes de travail créés. Enfin, il est bien entendu que, dans la mesure où le progrès économique

dépend de l'efficacité des différents agents, depuis l'entrepreneur jusqu'à l'employé subalterne, une éducation restreinte limitera les chances de progrès en réduisant les horizons de chacun. La croissance de la demande globale pourra être inférieure alors à celle de la population active, ce qui se traduira par une hausse constante du sous-emploi. Ce dernier aspect du problème est cependant plus facile à énoncer en termes généraux qu'à démontrer empiriquement. Aussi, dans les discussions sur les relations entre le niveau d'éducation et le risque de chômage, s'est-on contenté, le plus souvent, d'aborder la question sous l'angle plus restreint de la corrélation entre le niveau d'éducation de la main-d'oeuvre et de l'importance du chômage.

En février 1960, par exemple, une enquête spéciale a été effectuée au Canada, sur le degré d'instruction des chômeurs. Cette enquête a montré qu'à tous les âges, les taux de chômage étaient très nettement plus faibles à mesure qu'on avait affaire à une population disposant d'une éducation plus élevée. Notons, cependant, que le phénomène n'est pas simple. Il y a, en effet, croissance des taux de chômage à mesure qu'on a affaire à une population disposant d'un niveau d'instruction plus élevé, mais aussi à mesure que l'on a affaire à des travailleurs de plus en plus âgés. Il y a quand même une relation nette entre les taux de chômage en fonction du niveau d'instruction.

D'après cette enquête, 30.3 p.c. des travailleurs de moins de 25 ans qui n'avaient qu'un peu de formation élémentaire se trouvaient en chômage en février 1960. Avec un cycle secondaire incomplet, le taux tombait à 13.8 p.c. et à 4.5 p.c. pour les travailleurs de cet âge ayant terminé le cycle secondaire ou plus. Pour les travailleurs de 25 à 44 ans, les trois taux correspondants étaient de 19.3, 6.3 et 2.2 p.c. Enfin, à 45 ans et plus : 13.5, 5.9 et 2.3 p.c.⁵

Aux États-Unis, alors que l'on atteignait, en 1962, les taux de chômage les plus élevés de l'après-guerre, on faisait des constatations analogues : les travailleurs de 18 ans et plus et qui avaient moins de 5 ans de scolarité, chômaient dans une proportion de 10 p.c., pour ceux qui avaient terminé le cycle primaire, le taux

5. Le chômage au Canada, tableaux et graphiques, B.F.S., Ottawa, avril 1962.

tombait à 7 p.c., il était de 5 p.c. pour les gradués du high school et de 1.5 p.c. pour ceux du collège ⁶.

Ces quelques notes rapides permettent d'imaginer pourquoi l'éducation a pris une telle importance économique au cours des années récentes. Au Canada, en particulier, les performances de l'économie nationale ayant été peu satisfaisantes depuis une quinzaine d'années, l'éducation est apparue comme le moyen par excellence de surmonter les difficultés persistantes auxquelles nous nous heurtons.

Cette expérience canadienne récente peut être illustrée par quelques données concernant l'évolution de la production globale, d'une part, et de l'état du marché du travail, d'autre part.

Selon le *Premier exposé annuel* du Conseil économique du Canada, la production réelle du pays a été presque systématiquement inférieure à la production potentielle depuis 1957 jusqu'en 1964. Ce qui s'est passé après 1964, laisse croire que, depuis dix ans, le Canada n'a à peu près jamais réussi à hisser sa production réelle au niveau de ce qu'elle aurait pu être. On considère même qu'en 1961, année de récession marquée, l'écart entre production réelle et production potentielle a été de l'ordre de 9 p.c. En 1964, après trois années de reprise, la production réelle était encore estimée à 5 p.c. en-dessous du potentiel de production. Comme en 1967, les taux de chômage avaient recommencé à monter sans avoir atteint la limite du plein emploi, on peut supposer que le déficit de la production réelle par rapport à la production potentielle s'est maintenu, même s'il s'est trouvé temporairement réduit.

L'état du marché du travail permet de constater aussi dans quelle mesure les performances de l'économie canadienne ont été peu satisfaisantes. Si l'on considère un taux de 3 p.c. comme étant la frontière du plein emploi, le Canada s'est toujours maintenu en deçà d'une telle norme depuis 1953, à l'exception peut-être d'une partie de 1967. Entre 1959 et 1961, le taux annuel moyen de chômage a oscillé autour de 7 p.c., ce qui est plus du double de la norme de plein emploi. Quand on sait, par ailleurs, que ces taux annuels moyens cachent des disparités saisonnières et régionales qui les multiplient quelquefois eux-mêmes par deux, on doit admettre

6. *Manpower Report of the President*, mars 1964, p. 31.

qu'il y a du pain sur la planche pour une politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi.

La croissance étant d'autant plus forte et le risque de chômage d'autant plus faible que l'éducation est plus poussée, il est évident que l'éducation constitue l'un des points d'appui essentiels sur lequel doit reposer une telle politique de main-d'oeuvre et d'emploi. Ce qui est manifestement le cas pour l'économie canadienne, du moins en termes généraux.

Si de ces constatations générales on passe à la formation des adultes, il semble, cependant, nécessaire de prendre quelques précautions.

D'abord, s'il y a corrélation positive entre le niveau de revenu et le niveau de formation académique et corrélation négative entre celle-ci et le risque de chômage, il faut souligner que les renseignements disponibles et les études effectuées ne permettent pas de conclure qu'il s'agit d'un ajustement continu : les données portent sur des groupes d'années de scolarité, représentant surtout le passage d'un cycle à un autre, et sur des niveaux de revenu ou de chômage discontinu. Nous n'avons pas beaucoup d'idées sur les ajustements marginaux et il n'est pas du tout certain que l'addition d'une année de scolarité à un stock quelconque pour un individu change sa situation par rapport au revenu ou au risque de chômage : les interpolations ne peuvent ici reposer que sur une hypothèse de continuité qui n'est pas démontrée du moins sur le bas de l'échelle de formation académique.

En second lieu, les études ont jusqu'ici porté largement sur le système d'éducation générale et ont laissé de côté la formation technique et professionnelle. On peut penser que si l'on avait inclus les années de formation professionnelle dans les évaluations, les résultats auraient été plus élevés encore, ceux que l'on a obtenus ne constituant alors qu'un minimum. Ce qui est probablement le cas pour l'incidence à long terme de l'éducation sur la croissance. A court terme, la formation professionnelle est plus étroitement soumise aux aléas de la demande de travail par occupation, elle-même conditionnée par l'évolution cyclique de la structure de la demande globale et des techniques de production. On sait, cependant, que lors des grandes vagues de sous-emploi, un pourcentage

élevé des postulants auprès des bureaux de placement n'ont que peu de formation professionnelle.

Malgré ces difficultés que pose le passage des constatations générales à la politique à suivre pour un groupe particulier, on peut cependant opter raisonnablement pour l'hypothèse générale de la corrélation négative entre niveau d'éducation et risque de chômage. Il faut cependant, prendre garde que l'on prend aussi le risque de lancer certaines catégories de la population à la poursuite d'un objectif mouvant, qui se déplace lui-même sans cesse en avant du coureur.

Certaines constatations objectives permettent d'abord de croire qu'il en est bien ainsi. Dans une étude datant de 1964, par exemple, Charles C. Killingsworth compare les taux de chômage par niveau d'éducation pour 1950 et pour 1962⁷. Pour les deux années, les taux de chômage sont d'autant plus élevés que le niveau de scolarité atteint est plus faible. Ce qui confirme la constatation générale d'une corrélation négative entre les deux phénomènes. Cependant, à niveau de scolarité identique, les taux de chômage sont plus élevés en 1962 qu'en 1950, pour tous les individus qui ont fréquenté l'école moins de 11 ans, et plus bas pour ceux qui ont douze ans et plus de fréquentation scolaire, la différence étant particulièrement marquée pour 16 ans de scolarité et plus. En d'autres termes, en 1962, onze années de fréquentation scolaire n'offraient plus au travailleur de protection contre le chômage dont ce même travailleur jouissait en 1950. Une part de l'écart constaté peut, cependant, être due à la différence entre les niveaux absolus de taux de chômage des deux années choisies.

Par contre, lors de la quatrième réunion annuelle de la Social Security Conference de l'Institute of Labor and Industrial Relations de l'Université du Michigan, en juillet 1962, C. D. Long a procédé à une comparaison analogue pour deux périodes où les taux de chômage étaient en gros comparables, soit 1950 et 1959⁸. Il constate aussi que ceux-ci se sont accrus pour les individus ayant moins de 12 ans de scolarité et qu'ils ont diminué pour les autres.

7. C.C. Killingsworth, « Automation, Jobs and Manpower », dans *Men Without Work*, S. Lebergott, Prentice-Hall, 1964, pp. 55 et ss.

8. *Proceedings of the Fourth Annual Social Security Conference*, University of Michigan, publiés par The W.E. Upjohn Institute for Employment Research, Kalamazoo, Michigan.

Il est alors plausible de supposer qu'à mesure que s'élève le niveau moyen de formation scolaire de la main-d'oeuvre, la relation chômage-éducation se déplace elle-même par suite du déplacement des exigences des employeurs ou des besoins de la technologie.

Remarquons que ces exigences des employeurs peuvent ne pas être en rapport immédiat avec les besoins réels de la production. Toute entreprise dynamique cherche à projeter dans le public une image d'elle-même qui soit aussi avantageuse que possible. A mesure que s'élève le niveau moyen de scolarisation de la population, les industries de pointe considéreront qu'une main-d'oeuvre éduquée permet de faire un effet de démonstration auprès de la clientèle et des concurrents, au même titre que le luxe du bureau du président ou le caractère sophistiqué de l'architecture de l'usine.

Il y a, en plus, une rationalité dans ce comportement des entreprises, en période de rapide transformation technique. On a fait beaucoup de plaisanteries sur les diplômes exigés des postulants au poste de balayeur dans certaines industries. Il est certain que ce qui est en cause alors, ce n'est pas l'aptitude à remplir la première tâche qui est confiée à l'employé, mais plutôt les chances qu'aura celui-ci de pouvoir s'adapter dans le futur à la succession des occupations sans cesse plus exigeantes, qui constitueront sa carrière dans l'entreprise. Comme, par ailleurs, la technologie se modifie rapidement, les employeurs sont portés à prendre des assurances sur le futur en relevant le niveau de leurs exigences au-dessus de ce que sont les besoins immédiats. Ils veulent aussi disposer d'un « excédent de capacité » sous forme d'éducation supérieure aux exigences quotidiennes pour être certains que l'employé sera en mesure de faire face à certaines situations anormales.

A mesure que s'élève le niveau moyen de formation scolaire de la main-d'oeuvre, la concurrence des jeunes travailleurs contre les plus âgés, dont la formation est plus sommaire, devient donc plus dure pour ces derniers. Les employeurs relevant, par ailleurs, le niveau de leurs propres exigences, il faudrait que la période de rattrapage soit très courte pour être efficace. Il est donc possible de croire que, pour certaines catégories de travailleurs ayant une formation de base trop réduite et ayant atteint un âge trop avancé, le « train de l'éducation » a sifflé trop tard et de façon définitive, du moins si l'on songe à une formation générale de base, devant per-

mettre à ces travailleurs de s'adapter, au cours de leur vie active, à la succession des recyclages qui seront rendus nécessaires par les modifications constantes des procédés de production. Il faudrait, au moins, procéder avec beaucoup de circonspection dans l'orientation de certains travailleurs vers ces cours de formation générale, cette formation générale risquant de se trouver continuellement en deçà des exigences du marché, elles-mêmes sans cesse en mouvement. Au Canada, où la scolarisation des jeunes, longtemps à la traîne dans certaines régions du moins, a été fortement accrue ces dernières années, les perspectives de la formation générale des adultes sont encore plus mauvaises, car les effets de cette scolarisation des jeunes ne font que commencer à se manifester sur le marché du travail. Avec le passage des années, les phénomènes signalés ci-dessus ne peuvent donc que s'accroître.

Enfin, en termes économiques, la formation générale des adultes ne se justifie que dans la mesure où on la considère comme un investissement devant permettre de faire face aux risques de reconversions nombreuses, soit par promotions dans la même activité, soit par le passage à des activités diverses. Ces risques se trouvent progressivement réduits cependant à mesure que diminue, avec l'âge et l'évolution du niveau de vie moyen, la perspective de vie active. La formation générale peut alors constituer un investissement peu rentable s'il ne peut s'inscrire sur une perspective assez longue. Il vaudrait peut-être mieux pour éviter et des coûts et des frustrations inutiles, songer à la formation professionnelle proprement dite, pour la quasi-totalité de la main-d'œuvre ayant déjà une expérience assez longue du marché du travail.

Ceci dit, on en arrive, cependant, immédiatement à se poser la question : quelle formation professionnelle ? Si l'on cherche alors à adopter une attitude rationnelle, on voudra s'appuyer sur des prévisions de demande par occupation pour y adapter l'orientation des candidats à la formation professionnelle, donc l'offre éventuelle. Les prévisions tant soit peu exactes sont, cependant, dans ce domaine, largement hors de notre portée.

De telles prévisions, en effet, peuvent s'appuyer sur deux types de démarches : sur des projections des tendances passées ou sur des modèles d'interactions faisant intervenir un certain nombre de variables significatives. La seconde démarche ne peut être utilisée

aussi longtemps que l'on ne dispose pas d'une théorie suffisamment précise de l'évolution des techniques et de l'incidence de celles-ci sur la demande de main-d'oeuvre. Ce qui est le cas, à l'heure actuelle : aucun modèle intégré ne peut permettre de prévoir la demande de travail par occupation au-delà des très larges catégories qui n'ont que peu de signification pour la constitution de programme d'étude.

Reste alors la technique de la projection. Pour donner des résultats valables, la projection doit être assortie de coefficients rendant compte des modifications des structures ou du moins des taux de changements. Il est possible de raisonner alors sur le long terme avec un minimum de risques d'erreur et pour des catégories assez grossièrement définies. Pour les fins d'une politique de formation professionnelle, il faudrait plus. Là encore, les catégories devraient être étroitement définies et surtout chaque point, sur la courbe de longue période, devrait refléter la réalité. Il peut, en effet, être satisfaisant pour le statisticien de constater, d'année en année, que les situations observées oscillent autour de la tendance prédite. Pour le travailleur concerné, il n'en va pas de même : il n'a que faire des compensations statistiques autour des tendances et ces oscillations signifient, pour lui, l'emploi ou le chômage. De plus, il faudrait pouvoir prévoir exactement et l'offre et la demande par occupation, les erreurs d'estimations venant des deux variables pouvant s'additionner en termes d'équilibre du marché.

Lors d'une séance du Seminar on Manpower Policy and Program du département américain du Travail, séance tenue en mai 1967, on s'est interrogé sur la possibilité de prédire les tendances de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre professionnelle⁹. Un participant a montré que ce genre de prédiction est difficile et que celles que l'on a effectuées se sont révélées fausses dans une proportion de 15 p.c. sur dix ans. Pourtant, il s'agissait d'un segment plus clairement déterminé et plus facilement identifiable dans l'ensemble de la main-d'oeuvre que ne l'est la grande variété des occupations commerciales et industrielles.

Lors de ce séminaire, on a mentionné un certain nombre de raisons qui font que l'offre et la demande par occupation sont extrêmement difficiles à prévoir avec exactitude. Notons, du côté de

9. *Can Professional Manpower Trends Be Predicted*, U.S. Department of Labor, 1967.

la demande, puisqu'il s'agit ici de former du personnel pour satisfaire celle-ci, d'abord, que l'organisation de la production influence le nombre de postes disponibles, même si la production reste constante ; en second lieu, l'offre, comme dans tout autre domaine, conditionne la demande et même peut la déterminer ; les découvertes sont largement imprévisibles et modifient constamment la structure de la demande ; la société prend elle-même des décisions qui modifient la répartition des ressources et donc la demande pour les différents types d'occupations ou de spécialités ; enfin les habitudes de consommation se modifient et donnent des résultats analogues, particulièrement visibles dans certaines professions.

Pour toutes ces raisons, il ne faut pas trop espérer des prévisions de demandes : l'évolution est largement imprévisible, sauf par catégories très larges et les employeurs eux-mêmes sont bien incapables de dire, à quelques années près, quels seront leurs propres besoins. Il faut, alors, s'en remettre au tâtonnement au jour le jour, en aménageant des structures souples et en mettant sur pied des services de prospections efficaces qui permettront d'adapter la formation dispensée aux demandes émanant du marché du travail. La solution au problème se trouve plus dans la structure des institutions et dans le contact quotidien de celles-ci avec la réalité que dans des plans à long terme qui risquent de faire illusion et de mener à des déboires.

Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre les recherches sur l'évolution de l'emploi par occupations. Ce qui est possible, à l'heure actuelle, permet de fixer un cadre général de référence que l'on a intérêt à préciser. On sait, par exemple, que de 1931 à 1961 l'agriculture est passée de 28.6 p.c. de la main-d'oeuvre à 10.1 p.c. ; que les activités de services qui représentaient 18 p.c. de la main-d'oeuvre en 1931, dépassaient 26 p.c. en 1961. Il est alors clair que ce n'est pas pour l'agriculture qu'il faut songer à former du personnel mais pour les services. On peut ainsi formuler quelques grandes indications générales mais qui ne sont que d'un bien faible recours lorsqu'il s'agit de réorienter pour l'immédiat un contingent donné de travailleurs.

Pour résumer ces remarques, il convient donc d'accepter que l'éducation exerce un rôle déterminant sur le taux de croissance de l'économie nationale, assure au travailleur l'occasion de se hisser

à un niveau de revenu supérieur et le prémunit contre le risque de chômage. Dans la mesure où l'économie se transforme à un rythme sans cesse croissant, la formation générale doit être étendue pour rendre le travailleur apte à s'adapter à cette succession de changements. Pour le travailleur adulte dont le niveau de formation est faible, la course est cependant probablement perdue d'avance et il semblerait préférable de raisonner en termes de formation professionnelle adaptée aux circonstances changeantes du marché. Comme il est impossible de prévoir quelle sera la demande qui résultera de cette évolution, ce sont les institutions chargées du recyclage qui doivent avoir la souplesse et la perception nécessaire pour répondre aux besoins tels qu'ils se présentent au fil des mois et des années, du moins pour une fraction importante de notre main-d'oeuvre.

Pierre HARVEY

L'augmentation des prix au Canada Depuis 1965, on assiste, au Canada, à une montée des prix dont l'allure est devenue plutôt inquiétante surtout en 1966 et 1967, compte tenu de leur comportement depuis une dizaine d'années. En effet, l'indice des prix à la consommation a augmenté, sur une base annuelle, de 1965 à 1967, respectivement de 2.2, 3.8 et 3.5 p.c. Pour les 5 premiers mois de 1968, la hausse a été de 4.4 p.c. si on prend comme point de départ la période correspondante de 1967. Dans le passé, les augmentations les plus fortes, depuis 1950, sont apparues en 1951 alors que l'indice augmentait de plus de 10 p.c. par rapport à l'année précédente, puis en 1957 et 1958 avec des hausses de 3.2 et 2.6 p.c. Si on exclut l'année 1951, vu son caractère exceptionnel dû à la guerre de Corée, la présente vague de hausse des prix est la plus forte et la plus longue qu'ait connue le Canada depuis une quinzaine d'années. Afin d'avoir une meilleure idée de l'ampleur du phénomène, disons que de décembre 1951 à décembre 1964, soit 13 années, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 17 p.c. alors que l'augmentation a été de 11 p.c. de décembre 1964 à décembre 1967, soit une période de 3 ans.